

## **UE : Les demandes d'importation de l'huile d'olive tunisienne dépassent la quantité disponible**

**Les demandes de certificats d'importation de l'huile d'olive tunisienne soumises entre le 30 juin au juillet 2015 dépassent les quantités disponibles, comme enregistré par le Journal officiel de l'Union européenne du samedi 4 juillet.**

Selon la décision de la commission européenne, le dépôt de nouvelles demandes de certificats d'importation est suspendu à partir du 1er Juillet 2015 vu que la demande dépasse le quota mensuel disponible.

Le règlement 1918/2006 de la commission européenne a donné lieu à un contingent tarifaire annuel pour les importations d'huile d'olive, "entièrement obtenus de la Tunisie et importés directement de ce pays à l'Union."

L'article 2 de ce règlement prévoit également des limites quantitatives mensuelles pour la délivrance des licences d'importation.

Source : [www.agroinformacion.com/28/07/2015](http://www.agroinformacion.com/28/07/2015)